



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 64265

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les remarques des professeurs de sciences économiques et sociales (SES) portant sur le projet de réforme des lycées et sur la place qui est faite à la matière qu'ils enseignent. Ce projet cantonne les SES à un statut optionnel « d'enseignement d'exploration » restreint à un enseignement d'1h30 par semaine en classe de seconde, c'est-à-dire un horaire en recul de près de 50 % de l'offre actuelle qui est déjà insuffisante (jusqu'à présent, les SES faisaient partie des options de détermination, à raison de 2 heures 30 par élève, dont une demi-heure en demi-groupe. 43 % des élèves de seconde suivent l'option SES actuellement). Cette relégation apparaît non seulement incohérente en termes d'orientation mais surtout absurde pour la formation citoyenne des lycéens. Il lui rappelle qu'il a plaidé pour une orientation qui serait « plus ouverte », « plus progressive » et « plus juste ». Mais une orientation « plus ouverte » et « plus juste » devrait au contraire permettre à tous les élèves de seconde de s'approprier les disciplines majeures de la série qu'ils seront amenés à choisir. Comment procéder à un choix éclairé d'orientation en fin de seconde si la matière principale de la série économique et sociale (ES) n'a été abordée que par une minorité d'élèves ? Les SES sont une discipline qui donne des clés de compréhension aux lycéens concernant les principaux enjeux économiques et sociaux contemporains en mobilisant principalement les apports de la science économique, de la sociologie et de la science politique. Les élèves travaillent ainsi sur des sujets aussi divers que la mondialisation, l'entreprise, le marché, le financement de l'économie, l'égalité des chances, la mobilité sociale, les conflits sociaux, la croissance économique, le chômage, l'organisation du travail, les évolutions de la famille, les inégalités hommes-femmes, l'intégration sociale... Comment peut-on imaginer que les lycéens actuels soient privés d'une discipline indispensable à la compréhension de la société dans laquelle ils vivent et donc à la formation de citoyens éclairés ? Cette relégation des SES est d'autant plus incompréhensible qu'elle entre en contradiction avec les engagements passés de son prédécesseur, qui avait annoncé il y a moins d'un an la généralisation de l'enseignement des SES en seconde, reconnaissant que la crise actuelle et, plus généralement, la complexité croissante des sociétés dans lesquelles nous vivons avaient montré combien la compréhension des mécanismes économiques et sociaux était essentielle pour de futurs citoyens. Il lui demande qu'au moment où se construit le lycée du XXI<sup>e</sup> siècle, tous les lycéens aient la possibilité de suivre un enseignement annuel et obligatoire de SES digne de ce que notre démocratie exige, au moins en classe de seconde.

### Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté le 13 octobre 2009 les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme, qui vise à permettre la réussite de chaque élève et à mieux préparer aux études supérieures, poursuit trois objectifs principaux : mieux orienter chaque lycéen, mieux accompagner chaque élève et mieux adapter le lycée à son époque. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a en particulier proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une

évolution du rôle assigné à chacune des trois années du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, à raison de 1 h 30 hebdomadaire chacun contre un seul aujourd'hui d'une durée de 3 heures (2 h 30 pour les SES). La vocation de ces enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. Toutefois, parmi ces deux enseignements d'exploration, chaque lycéen choisira au moins un enseignement d'économie (sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion). En effet les évolutions de notre monde et la crise récente révèlent plus que jamais le besoin de comprendre l'économie et la place que celle-ci occupe dans nos sociétés contemporaines et dans la vie quotidienne de chacun. Cette initiation à l'économie offerte dorénavant à tous les lycéens est une innovation importante qui était attendue par tous les Français. Cet enseignement d'économie devrait, en outre, permettre à tous les lycéens de mieux identifier les parcours de formation au lycée puis dans l'enseignement supérieur. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un ensemble important de disciplines (français, histoire et géographie, langues vivantes, éducation physique et sportive, éducation civique, juridique et sociale), communes aux différentes séries générales (ES, L ou S) et constitutives d'une culture partagée. Les changements de série seront ainsi facilités car les élèves n'auront qu'à acquérir les contenus des disciplines spécifiques de la nouvelle série d'accueil, ce qui sera possible dans le cadre des « stages passerelles » organisés à cette fin. La classe terminale enfin, grâce à une spécialisation plus affirmée, permettra une meilleure préparation aux études supérieures. Cette réorganisation pédagogique, qui vise aussi le rééquilibrage entre les différentes séries, préservera, sur l'ensemble du lycée, les grands équilibres entre les disciplines actuellement enseignées. Ainsi la place des sciences économiques et sociales n'est en aucun cas remise en cause. Les sciences économiques et sociales (SES) demeurent la discipline dominante des classes de première et terminale ES. Avec l'enseignement d'exploration en classe de seconde, un élève de la série ES, durant sa scolarité au lycée, aura bénéficié d'un enseignement de SES de plus 400 heures, et même plus de 450 heures pour ceux qui choisiront l'enseignement de spécialité. Encore ce calcul ne tient-il pas compte du temps consacré à cette discipline dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. En effet, pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève, le ministre de l'éducation nationale a proposé la création d'un temps d'accompagnement personnalisé, destiné à tous les élèves, de la classe de seconde à la classe terminale. Cet enseignement pourra prendre la forme d'un soutien personnalisé, d'une aide méthodologique, d'un approfondissement ou encore d'une aide à l'orientation. D'une durée de deux heures par semaine, l'accompagnement personnalisé sera intégré à l'emploi du temps des élèves. Il est en effet important de ne pas alourdir davantage la semaine des lycéens qui figure déjà parmi les plus chargées en Europe. Sa mise en place suppose donc une redéfinition des horaires et des programmes par discipline. Ces dispositions sont de nature à renforcer l'efficacité des apprentissages dans toutes les disciplines grâce à une réponse pédagogique mieux adaptée aux besoins des élèves, sans remettre en cause, de quelque manière que ce soit, le niveau des enseignements dispensés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64265

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 novembre 2009, page 11058

**Réponse publiée le :** 20 avril 2010, page 4516